

REPUBLIQUE FRANÇAISE	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>Délibération n° 2022.06.26 Du 6 décembre 2022</b>
DEPARTEMENT DES YVELINES	L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués à domicile le 30 novembre 2022, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
VILLE DE LA CELLE SAINT-CLOUD 	Objet : Attribution du marché d'entretien, de maintenance et de remplacement des équipements de jeux en plein air sur le territoire de La Celle Saint-Cloud (2022 AOO 05)	
	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;">         Accusé de réception en préfecture          078-217801265-20221206-DEL2022-06-26-DE.          Date de télétransmission : 14/12/2022          Date de réception préfecture : 14/12/2022       </div>	
SECRETARE DE SEANCE : HELENE ALEXANDRIDIS	Vu le Code général des collectivités territoriales,	
EN EXERCICE : 35 PRESENTS : 28 POUVOIRS : 5 VOTANTS : 33	Vu le Code de la commande publique,	
POUR : 33	Considérant que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ce marché seront prévus au budget annuellement,	
PRESENTS <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE	Considérant qu'afin de poursuivre les prestations d'entretien, de maintenance et de remplacement des aires de jeux, une procédure formalisée européenne d'appel d'offres ouvert a été lancée le 9 septembre 2022,	
<u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Jean-Christian SCHNELL Valérie LABORDE Benoît VIGNES Anne-Sophie MARADEIX Michel AUBOUIN Dominique PAGES Richard LEJEUNE	Considérant que le marché est un accord-cadre correspondant pour partie à un marché ordinaire, dont les prestations sont réglées à prix global et forfaitaire, et pour partie à un accord-cadre mono-attributaire exécuté au moyen de bons de commande,	
<u>Les Conseillers</u> Mohamed KASMI Naïma CONTE EL ALAMI Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Geneviève SALSAT Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Françoise ALBOUY Laurent BOUMENDIL Nathalie PEYRON Vincent POUYET Pierre QUIGNON-FLEURET Laurent DUFOUR Olivier GONZALEZ Juliette DECAUDIN Jean-François BARATON Carmen OJEDA-COLLET Stéphane MICHEL Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Hélène ALEXANDRIDIS Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH	Considérant que le marché n'est pas alloti,	
	Considérant que 4 offres ont été reçues dans les délais,	
	Considérant que la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 24 novembre, a attribué le marché à la société ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse après analyse conformément aux critères indiqués dans le règlement de la consultation,	
	Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE des membres présents et représentés,	
	DECIDE :	
	D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché, ainsi que les éventuels avenants à intervenir, avec la société ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, après analyse des offres et attribution par la Commission d'Appel d'Offres, à savoir :	
	La société ENTREPRISE JULLIEN, sise La Seigneurie - 27120 PACY SUR EURE.	
	Pour un montant forfaitaire de 9 100 € HT par an et pour les prix unitaires renseignés au BPU dans la limite de 40 000 € HT par an pour les prestations occasionnelles de réparation des aires de jeux et de 100 000 € HT par an pour les prestations occasionnelles de remplacement de structures.	
	<i>La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.</i>	
ABSENTS EXCUSES : PIERRE QUIGNON-FLEURET OLIVIER GONZALEZ		
ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :		

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :  
FRANÇOISE ALBOUY A VALERIE  
LABORDE  
NATHALIE PEYRON A SOPHIE  
TRINIAC  
JULIETTE DECAUDIN A SYLVIE  
D'ESTEVE  
CARMEN OJEDA-COLLET A JEAN-  
FRANÇOIS BARATON  
STEPHANE MICHEL A JEAN-FRANÇOIS  
THOMAS

Acte rendu exécutoire en vertu de son  
Dépôt en Préfecture le 14/12/22  
et de sa publication le 16/12/22



Le Maire  
Par délégitation

*André Belloir*  
André BELLOIR

Directrice Pôle Relations aux Citoyens

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,



*Olivier Delaporte*

Olivier DELAPORTE